

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <b>108 titulaires – 39 suppléants</b>	<i>Conseillers en fonction :</i> <b>108 titulaires – 39 suppléants</b>	<i>Conseillers présents : 73</i> <i>Dont suppléants : 2</i> <i>Pouvoirs : 17</i> <i>Absents excusés : 24</i> <i>Absents : 13</i>
--	---	--

Date de convocation : 23 septembre 2014.

Vote(s) pour : 79  
Vote(s) contre : 9  
Abstention(s) : 2

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du lundi 29 septembre 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Point n° 2A : **Correctifs du compte administratif 2013 et des affectations de résultats du budget principal de Metz Métropole.**

Rapporteur : Monsieur HORY

Le Conseil,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 24 février 2014 portant adoption du Budget Primitif 2014,  
VU la délibération du Conseil de Communauté du 2 juin 2014 relative à l'approbation du Compte Administratif de l'exercice 2013,  
VU les délibérations du Conseil de Communauté du 2 juin 2014 relative aux affectations des résultats 2013,  
CONSIDERANT que, pour le Budget Principal de Metz Métropole, l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2013 est de 10 442 642,86 € et non de 10 442 642,24 €, et le report à nouveau est de 3 117 485,06 € et non de 3 117 484,44 €,

DECIDE de voter les correctifs du compte administratif 2013 relatif au budget principal de Metz Métropole suivant :



BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
Résultat reporté	9 988 741,62	
Opérations de l'exercice	63 076 809,68	66 767 769,68
Total de section	73 065 551,30	66 767 769,68
Solde d'exécution	-6 297 781,62	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
Résultat reporté		1 493 293,69
Opérations de l'exercice	151 235 495,38	160 184 844,55
Total de section	151 235 495,38	161 678 138,24
Solde d'exécution		10 442 642,86
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>224 301 046,68</b>	<b>228 445 907,92</b>
Résultat de clôture		4 144 861,24
Reste à réaliser	4 453 532,00	1 953 000,00
<b>RESULTAT DEFINITIF</b>	<b>228 754 578,68</b>	<b>230 398 907,92</b>
RESULTAT CUMULE		1 644 329,24

DECIDE d'annuler la délibération 10-A du 2 juin 2014 relative à l'affectation des résultats 2013 – Budget Principal,

DECIDE de voter le correctif de l'affectation des résultats 2013 - Budget Principal suivant :

" CONSIDERANT les résultats cumulés 2013, faisant apparaître :

- un déficit de la section d'investissement de 7 896 229,07 €,
- un excédent de la section de fonctionnement de 11 013 714,13 €,
- des restes à réaliser de la section d'investissement à hauteur de 5 067 097,60 € en dépenses et de 2 018 012 € en recettes,

DECIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **7 896 229,07 €** en réserves (article 1068) pour financer le besoin de financement de la section d'investissement et les restes à réaliser,
- **3 117 485,06 €** en report à nouveau."

Pour extrait conforme  
Metz, le 30 septembre 2014  
Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSER

